

Calcul des inégalités dans le spectre social français : une supercherie presque complète

Quels que soient les indicateurs et les méthodes retenus, le calcul des inégalités de salaires, de revenus ou de niveaux de vie, en France et dans l'OCDE, laisse apparaître, d'une étude à une autre, des différences de résultats qui varient, grosso modo, du simple au double. Ainsi, en France, l'inégalité entre les plus riches et les plus pauvres, de décile à décile, est estimée, après calcul, à un rapport de 1 à un peu plus de 3, par les uns, pendant qu'elle est estimée de 1 à 7 par les autres. L'article en format texte (pour une lecture plus confortable du tableau final)

[inegalitesrevenus2014.doc](#) **Comme elle ne voyait plus rien venir...** Ces calculs et ces résultats sont ceux retenus par les discours dominants (Etat, institutions, médias, partis, syndicats...), pour faire état des inégalités. Retenons l'écart de 1 à 7, souvent le plus cité pour être comparé à l'écart à l'échelle mondiale fixé aux alentours de 1 à 70 et, ainsi, permettre de vanter le modèle républicain français. Pour quiconque sillonne le monde comme il va, en France, ce résultat est, évidemment, bien en deçà de la réalité sociale, telle qu'elle s'éprouve chaque jour. Que ce soit dans l'accès à l'alimentation, au logement, au transport, à l'énergie, à la culture, aux loisirs... cette différence entre la relative modération des écarts mesurés par ces modélisations et les contrastes saisissants qu'offre le spectacle social quotidien est flagrante. Alors qu'au plan statistique, c'est l'Arlésienne... En fait, ce décalage révèle, d'abord, que les résultats de ces études sont défaillants, parce que la formule retenue pour leurs calculs est, vraisemblablement, erronée ou incomplète, donc insuffisante. Quelle est cette erreur ? D'où vient-elle ? Serait-elle due à une négligence - malgré l'existence de plusieurs méthodes de calcul - fondée sur trop d'évidences dans l'approche du phénomène ou, plutôt, à une omission d'un élément fondamental, voire à une occultation, ou même à une falsification ? ... **Marianne changea d'optique** En tout cas, l'évidence est là, le prisme par lequel les différents pouvoirs nous donnent à voir ce phénomène n'a pas la transparence et la focale requises. Et ce parce que ce prisme n'opère pas la distinction fondamentale entre besoin et désir, distinction qui recoupe celle à faire entre universel et singulier. On affirme, communément, qu'entre deux salariés qui gagnent respectivement 1200 euros et 3600 euros nets par mois, l'écart est de 1 à 3. On ne fait pas, pourtant, les distinctions nécessaires qui pourraient révéler que l'écart est bien plus grand et, du coup, la réalité bien plus criante et bien plus inacceptable. Soit dans ce cas, un écart de 1 à un peu plus de 7, voire beaucoup plus... En effet, il est fondamental de différencier la réponse à nos besoins de base, qui nous réunissent tous, et la réponse à nos désirs, qui nous distinguent les uns des autres. Sans cette exigence, évidente mais, certes, assez délicate à modéliser, aucun regard statistique et analytique ne saurait accéder à la justesse requise et, donc, à la justice exigible dans une république qui prône - excusez du peu - la liberté, l'égalité et la fraternité. Nos besoins de base constituent la part fixe de ce qui doit revenir à chacun : logement, quantité d'eau, quantité alimentaire, quantité d'énergie, accès aux réseaux de communication, accès aux transports, habillement... Ces besoins sont, théoriquement, les mêmes pour chacun, en qualité et en quantité, et présentent des seuils irréductibles. Cette part fixe, qu'on pourrait faire correspondre à un « salaire d'usage », représente, donc, une part sensiblement équivalente d'un individu à un autre, d'un salarié à un autre. En revenant à notre exemple, si les deux salariés sont célibataires, on peut fixer, à l'un comme à l'autre, une dépense en besoins de base minimale de 900 euros. Il reste, donc - après impôts sur le revenu - à l'un, 300 euros, et à l'autre, 2200 euros. Cette part restante est à considérer comme ce qui doit permettre à chacun de satisfaire ses désirs. Et c'est là que doit se calculer l'écart de l'un à l'autre... Soit, en l'occurrence, un écart de 1 à, déjà, plus de 7... sachant qu'on pourrait, à partir du même cas, envisager, en région parisienne, par exemple, une dépense en besoins de base minimale de 1100 euros. Ce qui porterait le résultat du calcul à un écart de 1 à 22 ! Je laisse à chacun le soin de calculer l'écart entre un très bas revenu qui ne parvient même pas à boucler sa fin de mois pour répondre à ses besoins de base, et un très haut revenu du décile supérieur... Bonjour les abysses ! Ce type de calcul et d'analyse peut être mené dans tous les cas, pour tous les foyers, du célibataire à la famille nombreuse, en passant par le couple sans enfants ou le foyer monoparental (voir tableau, ci-contre, pour un exemple rapide). L'auteur de cet article ne dispose pas des moyens pour présenter une étude exhaustive de la situation qui

nécessiterait un travail d'équipe complet. **Tchin-Tchin** Une précision. S'il n'a pas de reconnaissance statistique, il faut concéder que ce type de calcul vaut, en partie au moins, dans l'esprit du calcul de l'impôt sur les revenus, avant redistribution - avec les notions de tranche et d'assiette - et, surtout, dans la gestion des cotisations sociales, vouées à la redistribution, sur des bases énoncées comme équitables. Mais en partie seulement, et sur un principe de redistribution de la richesse et non sur un principe de partage... ce qui n'a pas du tout les mêmes implications sociales et politiques en termes d'égalité et de fraternité. La correction par redistribution de la richesse est relativement faible au regard des écarts calculés plus haut. Une correction. Il ne serait pas juste, pour autant, de s'arrêter au stade de modélisation du calcul indiqué et proposé plus haut. La notion de revenus doit être aussi pondérée par celle de patrimoine(s), en matière de réponse aux besoins de base, au moins. Car force est de reconnaître qu'un célibataire qui gagne 1200 euros par mois, avec une part fixe de 1000 euros, dont un loyer de 750 euros, sans bénéficiaire d'aucune allocation, dispose de moins de revenus, pour satisfaire ses désirs, qu'un célibataire disposant du RSA, mais propriétaire d'un logement dont il a hérité et sans traite à payer. Pour éviter les erreurs liées à ce type d'exemple, il convient, donc, de modéliser une notion plus complexe - même si elle peut paraître idéologiquement inacceptable - fondée sur des pondérations croisées et sur la base du fonctionnement actuel de la société, afin de rendre compte, le plus finement possible, des réalités économiques et sociales de cette dernière. Proposons, pour l'instant, d'appeler « pouvoir de vie », cette notion. Comme nous proposons, pour l'instant, d'appeler « pouvoir de désir », ce qui reste à un foyer, quand il a répondu à ses besoins de base mensuels. **Optic 3000 : pour une autre optique économique et sociale...** On vient de le voir, le prisme statistique retenu, communément, pour rendre compte des inégalités de revenus, est particulièrement faussé, parce qu'astigmatique, et très réducteur, parce qu'il masque la situation économique et sociale. Il fait le jeu des visions modérées et, disons-le, réformistes et/ou conservatrices, du champ social et des perspectives politiques. Il ne saurait satisfaire les plus radicaux, et les plus extrémistes, dont les diagnostics se trouvent corroborés par les résultats du modèle de calcul exposé ici. Ce qu'il révèle c'est que le modèle économique et social sur lequel se fonde la société française - souvent encensé comme, internationalement, le moins pire - repose, en bon système capitaliste et en bonne société bourgeoise, tant du point de vue de la production, des revenus que de la consommation, sur des divisions très marquées et des différences encore abyssales. Le fait de laisser le soin, aux uns, d'aller dans les chaînes discount pour répondre à leurs besoins de base, et de permettre, aux autres, de combiner marché aux halles, magasin bio, grandes marques en grande surface et épicerie fine, n'est qu'une hypocrisie, une mystification de plus, et prouve que la solution économique et sociale n'est en rien apportée par l'organisation de la distribution et de la consommation actuelles, comme certains pourraient être tentés de l'objecter. Ce que ce calcul confirme c'est le gouffre qui sépare les êtres, au niveau social. Ce à quoi il appelle, c'est à la lutte des classes, pour un changement radical de modèles économiques et sociaux, dans une société qui se vante d'être une république fondée - quelle joie de le rappeler - sur la liberté, l'égalité et la fraternité. Et oui, la lutte des classes... on avait bien tort, ici et là, de l'enterrer. La superbe devise de nos frontons publics se trouve avoir, pour l'instant, lamentablement échoué. Signe que les bourgeoisies, à commencer par la grande, confisquent la république depuis bien trop longtemps. La préparation d'un processus révolutionnaire - on le savait déjà mais il appartient de le prouver inlassablement et imparablement - est, donc, inévitable. La république à venir reste une affaire révolutionnaire. ❌ Sébastien Marguet

écart pour trois foyers biparentau

| Allocations et aides | Revenu mensuel net global après impôt sur le revenu | Pouvoir de vie du foyer |
|----------------------|---|-------------------------|
| 500 | 1100 | 1100 |
| 300 | 2000 | 2000 |
| 0 | 6000 | 6000 |

Documents joints

[inegalitesrevenus2014.doc](#)